

Rapport annuel
2006

Profil de l'Office

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada est une société d'État créée par une loi du Parlement en décembre 1997. Il a pour mission à long terme de contribuer à la solidité financière du Régime de pensions du Canada en investissant pour le compte des 16 millions de cotisants et bénéficiaires du RPC et en visant un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus.

L'Office investit les fonds dont le RPC n'a pas besoin pour financer les prestations de retraite courantes et ne devrait pas avoir à lui verser de revenus de placement pour l'aider à payer les prestations de retraite avant 2022. Afin de diversifier le portefeuille du RPC, l'Office investit actuellement ses rentrées de fonds dans des actions de sociétés cotées en bourse, des actions de sociétés fermées, de l'immobilier, des obligations indexées sur l'inflation et de l'infrastructure afin de compenser le portefeuille d'obligations d'État hérité.

Voici ce que prévoit notre politique d'information : *« Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi, comment et où nous investissons les fonds du Régime de pensions du Canada, qui prend les décisions de placement, quels sont les placements que nous détenons en leur nom et quel est leur rendement. »*

En augmentant la valeur des fonds dont disposera le RPC à long terme, l'Office aidera celui-ci à tenir la promesse de pensions faite à la population canadienne.

L'Office a reçu son mandat des gouvernements fédéral et provinciaux, et il est responsable devant le Parlement et les ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants du régime. L'Office, qui se trouve à Toronto et dont la gouvernance et la gestion sont distinctes de celles du RPC, n'a pas de lien de dépendance avec les gouvernements.

Pour de plus amples renseignements sur l'Office, visitez notre site Web, à l'adresse www.oirpc.ca.

Rapport de la présidente du conseil

Dans un contexte où l'obligation de rendre des comptes retient de plus en plus l'attention, l'Office bénéficie d'un double avantage : premièrement, un modèle de gouvernance efficace, qui permet à ses spécialistes du placement d'exercer avec succès des activités sur les marchés financiers du secteur privé, sous la surveillance d'un conseil d'administration indépendant et dans le respect des obligations redditionnelles rigoureuses du secteur public; deuxièmement, un cadre redditionnel rigoureux à l'égard du rendement du portefeuille et du développement de l'organisme.



« L'exercice 2006 a été une période de transformation au cours de laquelle l'Office a accompli d'importants pas en avant dans l'établissement de son orientation stratégique à long terme, l'évaluation et l'amélioration de ses capacités et la définition de la réussite du point de vue du rendement – autant d'aspects qui favorisent une gestion efficace de l'actif de retraite de 16 millions de Canadiens. »

GAIL COOK-BENNETT
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Les actionnaires exigent plus d'information de la part des sociétés dans lesquelles ils investissent. Les contribuables veulent que les gouvernements et leurs organismes fassent preuve de plus de transparence. Enfin, tous les intéressés veulent être sûrs que les personnes chargées de préserver leurs intérêts s'acquittent de leur tâche avec efficacité et en rendant les comptes voulus à cet égard. L'Office est en faveur de ce mouvement.

Dans un contexte où la reddition de comptes tient une place grandissante, l'Office fait particulièrement bonne figure. Il y a près d'une décennie, les gérants du RPC, les ministres des Finances fédéral et provinciaux, ont structuré l'Office en établissant un cadre de gouvernance solide, adapté à sa mission et prévoyant les outils nécessaires à une reddition de comptes efficace.

Le modèle de gouvernance de l'Office lui permet de s'acquitter de son mandat à titre d'organisme de gestion de placements professionnel, exerçant ses activités sur les marchés financiers, c'est-à-dire dans le secteur privé, tout en respectant des normes élevées en matière d'obligation redditionnelle. J'aborderai ci-dessous trois grands types de responsabilité, qui sont autant de domaines où la reddition de compte s'est encore améliorée au cours de l'exercice.

- la responsabilité de l'Office à titre de fiduciaire chargé d'assurer la vigueur, la croissance et le développement de la caisse du RPC;
- la responsabilité des spécialistes indépendants du placement devant un conseil d'administration indépendant et compétent;
- la responsabilité de l'Office devant les ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants du Régime de pensions du Canada.

RESPONSABILITÉ À TITRE DE FIDUCIAIRE

Les comptes que nous rendons à titre de fiduciaires se présentent principalement sous forme de chiffres – qui indiquent le rendement de nos placements compte tenu du risque assumé. Les résultats de placement positifs de l'exercice 2006 renforcent sensiblement la caisse du RPC. L'Office a en outre réalisé des progrès significatifs par rapport à son objectif en matière de diversification du portefeuille et de réduction du risque en effectuant plusieurs opérations importantes, d'une valeur totale de 7 milliards de dollars. Ces réalisations sont remarquables non seulement en soi, mais également en tant que symboles de l'évolution future prévue du portefeuille.

L'exercice 2006 a été une année de transformation, au cours de laquelle d'importants pas en avant ont été accomplis dans la définition de la stratégie, du personnel et des processus nécessaires pour positionner le portefeuille en vue de continuer à obtenir le rendement de placement qui permettra d'assurer la viabilité de la caisse du RPC à long terme.

La direction, sous la conduite éclairée de M. David Denison, dont c'était le premier exercice complet en tant que président et chef de la direction, a amorcé une revue stratégique approfondie du portefeuille et de la structure organisationnelle, avec la participation du conseil d'administration à toutes les étapes clés. Le processus de planification a permis de formuler un point de vue commun exhaustif sur la manière d'assurer efficacement la croissance du portefeuille au cours des prochaines années et de développer la capacité d'obtenir des résultats.

Cette revue a abouti à un cadre visant à optimiser les occasions futures de croissance de la caisse. Celui-ci englobe l'éventail complet des stratégies de gestion du portefeuille et du risque, ainsi qu'une définition des objectifs et des besoins organisationnels. La stratégie adoptée répondait aussi à une modification du contexte externe, du fait de l'élimination de deux contraintes réglementaires : la règle relative aux biens étrangers et un autre règlement touchant les placements à revenu fixe. Ces deux changements permettent à la direction de mieux positionner le portefeuille, tant du point de vue du rendement que du risque.

Ce processus de revue a amené le conseil et la direction à prendre d'importantes décisions, dont deux s'appliquent tout particulièrement à notre responsabilité à titre de fiduciaires.

La première a été celle de prendre l'engagement simple mais important de concevoir un portefeuille permettant de rendre compte des rendements corrigés du risque en excédent des rendements boursiers passifs et de mesurer cette valeur ajoutée par rapport à un portefeuille de référence investi passivement dans des catégories d'actif classiques. Cette décision reflétait le point de vue que les rendements futurs des catégories d'actif classiques risquaient d'être insuffisants pour répondre aux besoins de la caisse et que des gestionnaires compétents investissant selon des stratégies plus diversifiées pourraient obtenir des rendements supérieurs.

La deuxième décision importante portait sur la réaffirmation de la volonté de gérer la caisse du RPC en fonction du portefeuille global. Étant donné que la pleine réalisation de cet objectif nécessitait un accroissement considérable de la complexité du portefeuille et de la structure organisationnelle, il a fallu s'entendre sur une approche détaillée en matière de gestion efficace. Ces deux choix sont expliqués plus en détail dans le reste du rapport.

L'exercice 2006 a aussi été marqué par le renforcement de la capacité organisationnelle grâce au recrutement de dirigeants d'expérience et de talent pour nos services de Conception du portefeuille et gestion du risque, des Placements sur les marchés privés, des Placements immobiliers et des Ressources humaines. Dans le cadre d'un engagement tout aussi important, il a été décidé d'élargir les partenariats stratégiques avec des gestionnaires externes de placements, en tant que moyen important d'accroître les compétences dont l'Office peut bénéficier pour ses investissements.

Nous surveillerons et modifierons au besoin les différents éléments de notre stratégie à l'avenir, mais nous pensons que ce cadre contribuera au rendement de l'Office à long terme et au respect de ses obligations redditionnelles.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Une responsabilité effective de la direction devant le conseil d'administration exige des efforts à la fois de la part du conseil et de la direction. Les administrateurs doivent être mobilisés et compétents afin d'exercer une surveillance efficace et d'apporter une contribution valable. Le conseil d'administration consacre du temps à une formation continue sur les nouvelles stratégies de placement envisagées par l'Office et les risques qu'elles supposent. Cette formation est offerte par des spécialistes de l'Office et de l'extérieur.

L'orientation définie dans le processus de revue stratégique de l'exercice favorise la reddition de comptes par la direction au conseil d'administration. Le portefeuille de référence du RPC, décrit dans le rapport de gestion du présent rapport, permet en effet de clarifier sensiblement les propositions et les décisions en matière de placement, d'évaluation du rendement et de rémunération au rendement. Or, la clarté ne peut qu'améliorer la reddition de comptes.

Les modifications apportées au cours de l'exercice à la manière dont la direction rendra des comptes ont été possibles parce que, selon notre modèle de gouvernance initial, la direction est responsable uniquement devant un conseil d'administration indépendant, possédant de l'expérience dans le domaine du placement, des finances et de la gouvernance, plutôt que devant un ministre ou d'autres fonctionnaires. Comme prévu, nos spécialistes du placement exercent leurs activités indépendamment des gouvernements, ce qui est essentiel à notre capacité de livrer concurrence dans le secteur privé. Le conseil d'administration doit cependant rendre des comptes aux gérants du RPC, comme nous le verrons plus loin. Il existe donc un équilibre subtil entre indépendance et responsabilité.

D'autres décisions des gérants du RPC visaient à donner un rôle central au conseil d'administration au lieu de diluer la responsabilité en établissant des cadres redditionnels plus flous. C'est en effet le conseil, et non un ministre, qui nomme et évalue le chef de la direction et qui a le pouvoir de l'engager et de le congédier. Le comité de vérification a les mêmes pouvoirs et la même compétence à l'égard du vérificateur externe. Bref, le conseil dispose des outils nécessaires pour assumer la responsabilité du rendement de l'Office – ce qui est un principe fondamental à la base des meilleures pratiques de gouvernance.

Enfin, les ministres ont décidé que le conseil devrait leur rendre des comptes, en qualité de gérants du Régime de pensions du Canada, comme nous allons le voir.

RESPONSABILITÉ DEVANT LES GÉRANTS DU RPC

L'Office rend des comptes aux gérants du RPC. Au cours de l'exercice écoulé, la direction a participé à l'examen triennal fédéral-provincial du Régime de pensions du Canada en comparaisant devant les 10 gérants du RPC au mois de septembre dernier. Dans le cadre de l'examen des pratiques de gouvernance des sociétés d'État par le Conseil du Trésor, le ministère de la Justice fédéral et la Commission Gomery, la direction a pu démontrer que notre modèle, nos politiques et nos pratiques de gouvernance sont équivalentes à diverses propositions visant à renforcer la gouvernance de ces sociétés ou sont encore plus rigoureuses. Cela ne fait que confirmer l'extraordinaire prévoyance dont les auteurs de la réforme du RPC ont fait preuve en concevant l'Office en 1997 ainsi que le travail effectué par notre conseil et notre direction pour continuer à construire sur ces bases solides.

Si l'examen triennal est l'une des formes les plus visibles de reddition de comptes aux gérants, il en existe d'autres. Citons notamment les rapports trimestriels sur les résultats qui leur sont présentés, la capacité du ministre des Finances fédéral de demander une vérification spéciale à tout moment et de faire procéder à un examen spécial par un vérificateur externe tous les six ans.

Une bonne information facilite la reddition de comptes. L'Office a décidé d'aller au-delà de ce qu'exige notre loi directrice et de présenter des informations de fonds afin que les Canadiens comprennent où et comment nous investissons le portefeuille, quel est le rendement de la caisse et la manière dont nous gérons notre organisme. Nous communiquons volontairement plus d'information que toute autre caisse de retraite au Canada dans notre site Web, qui contient plus de 1 200 pages de renseignements.

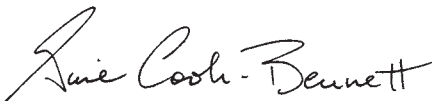
L'obligation de rendre des comptes est profondément enracinée dans notre loi directrice et notre modèle de gouvernance, ainsi que dans les politiques et pratiques du conseil, des dirigeants et des autres membres du personnel.

INTÉGRITÉ ET CONDUITE

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier Monsieur le juge Ted Hughes, c.r., d'avoir agi à titre de conseiller en déontologie de l'Office. Nous avons pu bénéficier de son expérience directe dans ce domaine, de sa connaissance intime du secteur public et de sa stature dans le milieu juridique à plusieurs reprises, avant même qu'il n'accepte d'être notre conseiller. Plus récemment, nous avons accueilli l'honorable Frank Iacobucci, dont l'expérience à titre de juge de la Cour suprême du Canada, de haut fonctionnaire et de juriste de longue date en font un conseiller en déontologie externe idéal.

Je voudrais en outre exprimer ici la reconnaissance de tout le conseil envers M. David Denison et son équipe de direction pour l'extraordinaire travail qu'ils ont accompli en formulant l'orientation stratégique des cinq prochains exercices et en définissant la structure organisationnelle nécessaire à sa mise en œuvre, notamment les responsabilités que devront assumer les spécialistes du placement. Je remercie mes collègues du conseil d'administration de leur dévouement aux activités de l'Office, qui est au service de 16 millions de Canadiens qui cotisent au Régime de pensions du Canada ou qui en bénéficient.

La présidente du conseil,



Gail Cook-Bennett

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'EXERCICE 2006

Nous publions dans notre rapport annuel un énoncé de nos objectifs pour l'exercice écoulé et de la mesure dans laquelle nous les avons réalisés. Nous publions également nos objectifs pour le prochain exercice et l'avenir prévisible. Les objectifs généraux de l'exercice 2007 sont indiqués à la page 32.

DIVERSIFICATION DE LA CAISSE DU RPC

Poursuivre la diversification du portefeuille en accordant plus de place aux placements à rendement réel

CAPACITÉS DE PLACEMENT

Accroître les capacités de placement dans des domaines clés, notamment les opérations sur valeurs, la gestion de portefeuille, les marchés privés, la recherche et la gestion des risques

TECHNOLOGIES ET PROCESSUS OPÉRATIONNELS

Définir les technologies et les processus opérationnels nécessaires pour soutenir l'accroissement des activités, et en commencer la mise en œuvre

RESSOURCES HUMAINES

Développer les systèmes et processus relatifs aux ressources humaines

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Réexaminer la stratégie d'entreprise à la lumière de l'élimination de la règle sur les biens étrangers

Principales réalisations

- Augmentation de la part des placements à rendement réel, qui est passée de 1,2 à 8,7 pour cent du portefeuille
 - Investissement de 3 milliards de dollars dans des biens immobiliers de qualité et de 4 milliards de dollars dans des obligations indexées sur l'inflation
 - Premier coinvestissement dans de l'infrastructure
 - Accroissement de la place accordée aux actions étrangères, tout en conservant un important portefeuille d'actions canadiennes
- Nomination de vice-présidents pour les services Conception du portefeuille et gestion du risque, Placements sur les marchés privés et Placements immobiliers
 - Élaboration du portefeuille de référence du RPC
 - Création d'une équipe interne chargée d'investir parallèlement aux partenaires du secteur des fonds de capitaux propres
 - Préparatifs en vue d'une gestion interne active des actions américaines
 - Ajout de sept partenaires de placement
 - Création de mandats externes pour les FPI mondiales et les obligations indexées sur l'inflation
 - Expansion du programme d'*overlay* actif pour le portefeuille passif d'actions de sociétés ouvertes
- Constitution d'un entrepôt de données intégré
 - Début de l'implantation d'une structure permanente de technologies de l'information et de processus organisationnels adaptés à l'horizon de planification de l'Office et à l'approche du portefeuille global
- Nomination du premier vice-président, Ressources humaines
 - Embauche de 63 personnes, dont beaucoup ont de l'expérience à l'échelle internationale
- Transformation du portefeuille d'actions de sociétés ouvertes par l'abandon d'une structure complexe devenue inutile après la suppression des contraintes relatives aux biens étrangers
 - Réaffirmation du recours à la diversification mondiale et à l'approche du portefeuille global pour améliorer le rendement et réduire les risques
 - Décision de fonder la reddition de comptes sur la création d'une valeur supérieure au rendement que permettrait de réaliser le portefeuille de référence du RPC

Message du président

Nos réalisations de l'exercice s'articulent autour de trois thèmes : investir dans un éventail plus large de catégories d'actif afin de diversifier encore davantage le portefeuille en fonction des caractéristiques de risque-rendement et des régions géographiques; améliorer les compétences et les capacités de l'Office en matière de placement afin de faciliter la gestion d'un portefeuille de plus en plus complexe; élaborer une stratégie claire à long terme et un plan d'affaires visant à la mettre en œuvre.



« Selon les estimations de l'actuaire en chef du Canada, la valeur de la caisse du RPC atteindra 250 milliards de dollars d'ici 2016. Compte tenu de ces prévisions de croissance, nous avons élaboré une stratégie à long terme et un plan d'affaires exhaustif afin de développer les compétences et les capacités de l'Office, en les améliorant à l'interne et en établissant des partenariats externes, afin d'assurer une gestion efficace de la caisse du RPC dans les années et les décennies à venir. »

DAVID F. DENISON
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

DES RÉALISATIONS FONDAMENTALES

Au début de l'exercice 2006, nous avons fixé les cinq grands objectifs généraux suivants pour l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada :

- poursuivre la diversification de la caisse du RPC;
- accroître nos capacités de placement;
- définir et mettre en œuvre de nouveaux processus opérationnels et de nouvelles technologies;
- développer nos systèmes de gestion des ressources humaines;
- réexaminer notre stratégie d'entreprise.

J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons accompli d'importants progrès dans chacun de ces domaines au cours de l'exercice.

En ce qui concerne la diversification, notre principal objectif de placement consistait à accroître sensiblement la proportion du portefeuille affectée à des placements dont le rendement a tendance à suivre l'inflation, puisque le passif du RPC est indexé sur l'inflation. Par conséquent, nous avons établi l'objectif suivant de répartition de l'actif à court terme : 10 pour cent de placements à rendement réel (par exemple, immobilier, obligations indexées sur l'inflation et placements en infrastructure), 60 pour cent d'actions et 30 pour cent de titres à revenu fixe. Au cours de l'exercice 2006, nous avons réussi à porter le total de nos placements à rendement réel à 8,5 milliards de dollars, soit 8,7 pour cent du portefeuille global, contre à peine 1 milliard de dollars ou 1,2 pour cent du portefeuille au début de l'exercice.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'acquisition, au cours de l'exercice, de biens immobiliers centraux au Canada, dans les secteurs des immeubles de bureaux et du commerce de détail. Citons notamment notre participation de 50 pour cent dans la coentreprise qui a acheté le portefeuille de 2 milliards de dollars d'immeubles de bureaux de la société Olympia & York et le partenariat de 1 milliard de dollars conclu avec le Groupe immobilier Oxford à l'égard d'un ensemble de tours de bureaux situées dans le centre de plusieurs grandes villes du Canada. Nous avons investi 660 millions de dollars dans l'acquisition d'une participation de 80 pour cent dans deux grands centres commerciaux situés au Québec. À l'étranger, nous avons effectué nos premiers placements dans le secteur immobilier européen par l'intermédiaire des fonds LaSalle French Fund, propriétaire d'immeubles de bureaux et de biens-fonds industriels en France, et ING Britannica Fund, qui se spécialise dans les centres commerciaux au Royaume-Uni.

Pendant l'exercice 2006, nous avons également constitué un important portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation, d'une valeur totale de 4 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Jusqu'à l'exercice écoulé, l'article 9 du Règlement d'application de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* restreignait notre capacité d'investir dans des titres de ce genre ou d'autres obligations négociables en limitant en fait les obligations détenues par l'Office à des titres de créance fédéraux et provinciaux non négociables. En juin 2005, nous avons conclu, avec les ministères des Finances fédéral et provinciaux, des négociations fructueuses qui ont conduit à l'abrogation de l'article 9 du Règlement et assoupli les modalités consenties aux provinces quant à la durée de leurs obligations actuellement détenues par l'Office. Non seulement cette modification nous a permis d'acquérir les obligations indexées sur l'inflation susmentionnées mais surtout elle nous autorise à investir dans d'autres catégories de titres à revenu fixe à l'avenir.

En ce qui concerne la composante actions de sociétés ouvertes de notre portefeuille, notre objectif de diversification pour l'exercice 2006 était d'accroître la proportion des actions étrangères. Nous pensons en effet que les placements internationaux permettent de réduire la concentration et d'améliorer le rendement en évitant que le RPC dépende trop de l'économie nationale. Par conséquent, au cours de l'exercice écoulé, nous avons investi les nouvelles cotisations provenant du RPC sur les marchés boursiers internationaux tout en commençant à réduire la proportion importante que représentent les actions de sociétés ouvertes canadiennes dans notre portefeuille. Celles-ci totalisaient 28,5 milliards de dollars, soit 29,1 pour cent du portefeuille, à la fin de l'exercice.

Notre objectif de diversification pour 2006 prévoyait en outre l'expansion de nos placements en actions de sociétés fermées. Au cours de l'exercice, nous avons affecté 5,2 milliards de dollars supplémentaires à des partenaires externes spécialisés dans la gestion de placements, ce qui porte le total de nos engagements et des investissements déjà effectués à environ 13,3 milliards et 5,5 milliards de dollars respectivement. Le Canada représente environ 13 pour cent de ce total, ce qui fait de l'Office un des plus grands investisseurs de notre pays en capital d'investissement et capital-risque.

Ces multiples aspects de la diversification du portefeuille ont pour but ultime de nous permettre d'améliorer le rendement corrigé du risque de la caisse du RPC. Pendant l'exercice 2006, la valeur de la caisse s'est accrue de 16,7 milliards de dollars pour atteindre 98 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Le revenu de placement représente une part importante de cette croissance, puisqu'il s'élève à 13,1 milliards de dollars, soit un taux de rendement de 15,5 pour cent. À titre de comparaison, le taux médian de rendement moyen des caisses de retraite canadiennes a été de 14,9 pour cent pour la même période.

Notre deuxième objectif de l'exercice 2006 était d'accroître nos capacités de placement. Pour ce faire, nous avons nommé, au cours de l'exercice, trois nouveaux vice-présidents en placement, qui sont venus enrichir notre expérience canadienne et internationale.

- M. John Ilkiw dirige à présent notre service de Conception du portefeuille et gestion du risque; il possède plus de 30 années d'expérience dans le secteur des pensions, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis.
- M. Graeme Eadie dirige notre nouveau service des Placements immobiliers; il a acquis plus de deux décennies d'expérience à des postes de dirigeant dans les secteurs de l'immobilier, du commerce de détail et de la fabrication.
- M. Mark Wiseman dirige notre service des Placements privés; il était auparavant responsable du programme des fonds de capitaux propres et co-investissements de l'une des plus grandes caisses de retraite du secteur public du Canada; il a également travaillé aux États-Unis et en France.

Ces trois vice-présidents travaillent en partenariat avec M. Don Raymond, vice-président – Placements sur les marchés publics, qui est entré à l'Office en 2001, après avoir passé plusieurs années dans le secteur des services financiers, au Canada et aux États-Unis.

Outre nos capacités de placement internes, nous avons développé nos relations externes avec des gestionnaires de premier ordre du monde entier, spécialisés dans l'immobilier, l'infrastructure, le capital-risque et les actions de sociétés ouvertes. Nous avons à présent noué des relations avec 62 gestionnaires externes, qui complètent nos capacités internes et jouent un rôle important dans la réalisation de nos buts en matière de diversification et de rendement des placements.

Nous avons également accru nos capacités dans d'autres secteurs organisationnels importants au cours de l'exercice écoulé. Notre troisième grand objectif était de définir la technologie et les processus opérationnels nécessaires pour faciliter et accroître les activités de placement et d'exploitation, et d'en commencer la mise en œuvre. À cette fin, notre groupe Finances et exploitation a amorcé un examen complet de nos divers processus et a commencé la mise en œuvre d'une architecture technologique d'entreprise qui, au cours des années à venir, facilitera nos activités de placement en tenant compte de leur complexité croissante.

La gestion de placements est essentiellement une question de personnes, et l'Office est un organisme en pleine expansion. Nous pensons que notre capacité d'attirer, de former et de conserver un personnel de haut calibre, dans un contexte de forte concurrence du marché international de l'emploi, est essentielle à notre succès. Notre quatrième objectif pour l'exercice 2006 était donc de développer nos systèmes de gestion des ressources humaines. Au cours de l'exercice, nous avons mis en œuvre un nouveau régime de rémunération axé sur la responsabilité à l'égard des placements et d'autres résultats et nous avons réexaminé notre système de gestion du rendement. Nous avons en outre réussi à recruter 63 nouveaux collègues provenant de divers pays, dont le Royaume-Uni, l'Australie, les États-Unis et l'Afrique du Sud, ainsi que du Canada, bien sûr. Afin de mettre davantage l'accent sur le rôle crucial de la gestion de notre capital humain, nous avons nommé M. David Wexler au tout nouveau poste de vice-président – Ressources humaines. M. Wexler vient d'une société canadienne de génie logiciel présente à l'échelle mondiale et il a occupé auparavant des postes de cadre supérieur dans de grandes sociétés canadiennes de services financiers. Les ressources humaines demeureront un secteur prioritaire pendant l'exercice 2007.

Notre dernier grand objectif pour l'exercice 2006 était de réexaminer notre stratégie d'entreprise. L'équipe de direction et le conseil d'administration ont étudié toute une série d'options quant à la structure organisationnelle que nous pourrions adopter pour exercer nos activités de placement et gérer l'actif de la caisse du RPC, en croissance rapide. Cette revue nous a amenés à prendre un certain nombre de décisions qui orienteront nos activités au cours des trois à cinq prochains exercices.

L'une de ces décisions a été de formuler le portefeuille de référence du RPC, en tant que principal point de repère pour évaluer le rendement de placement de l'Office. Une autre a consisté à nous engager à gérer l'actif de la caisse du RPC selon l'approche du portefeuille global. Il s'agit de prendre les décisions en matière de risque et de rendement du point de vue du portefeuille plutôt que de chaque catégorie d'actif. Cette approche nous amène également à évaluer l'apport des placements au portefeuille global en fonction de leurs caractéristiques en matière de risque et de rendement, par opposition à ce que suggère leur étiquette classique. Ces deux importants concepts sont approfondis dans le Rapport de gestion du présent rapport annuel.

Ces initiatives et nos autres choix stratégiques mettent davantage l'accent sur le rendement et les obligations redditionnelles de l'Office. Le maintien de cette orientation restera l'un des principaux défis que nous devons relever au cours des exercices à venir, au cours desquels nous nous efforcerons d'améliorer la viabilité du Régime de pensions du Canada à long terme.

Le président et chef de la direction,



David F. Denison